

Entreprises et Biodiversité: Tous concernés

Anastasia Wolff, Arnault Comiti

▶ To cite this version:

Anastasia Wolff, Arnault Comiti. Entreprises et Biodiversité: Tous concernés. Entreprises et Biodiversité: Tous concernés, CCI France, Dec 2014, Paris, France. emse-01132598

HAL Id: emse-01132598 https://hal-emse.ccsd.cnrs.fr/emse-01132598v1

Submitted on 17 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Entreprises et Biodiversité : Tous concernés

Synthèse du colloque organisé par CCI France, l'AFITE et la CGPME, le 18 décembre 2014 à Paris





Pourquoi la biodiversité est-elle un sujet qui prend de plus en plus d'importance pour les entreprises ? Comment intégrer ces enjeux à sa stratégie ? Quels moyens mobiliser pour structurer et valoriser sa démarche ? Ce colloque, organisé conjointement par CCI France, l'AFITE et la CGPME, a mobilisé pas moins de 26 intervenants pour décrypter ces enjeux. Cette synthèse présente les principaux messages délivrés dans la journée.

ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Quels sont les enjeux ?

Hubert Reeves l'a bien rappelé, si l'univers est immense, ce qui est à notre disposition, la Terre, est minuscule. Notre intelligence nous a permis d'avoir un essor économique et technologique tel, que nous sommes très rapidement arrivés aux limites de la planète. Dans la nature, il n'y a pas de déchets, tout est recyclé. Il s'agit aujourd'hui pour l'homme de trouver ce secret : d'innover, de développer les moyens de respecter cette logique. Nous devons apprendre à inscrire nos activités dans des processus d'économie circulaire.

Si notre vision de la biodiversité est généralement restreinte aux espèces symboliques, la biodiversité est bien plus immense (plusieurs millions d'espèces, des grandes - souvent bien connues - aux microscopiques - les plus nombreuses dont on ne sait toujours pas grand-chose) et complexe avec des interactions et des interdépendances fortes entre organismes et écosystèmes. L'homme est quotidiennement en interaction avec cette biodiversité, dont il fait lui-même partie et qui lui rend de nombreux services (approvisionnement en matières premières, régulation du climat, épuration de l'eau, activités récréatives, entretien du sol... pour une valeur estimée supérieure au PNB mondial). Comme le résume Sylvain Boucherand, expert en RSE chez B&L évolution et représentant de l'association Humanité et Biodiversité à la Plateforme RSE, « la biodiversité est partout, par tous et pour tous. C'est le tissu vivant de notre planète et notre assurance vie ». Ce système est cependant fragile, et la biodiversité connaît une forte érosion du fait de 5 types de pressions anthropiques : la pollution, le changement climatique, la surexploitation des ressources, la destruction d'habitat, les espèces invasives. Pour Patrice Valantin, chef d'entreprise et président de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), pour surmonter ces problèmes d'équilibre et d'interrelations, il faut adapter les comportements humains au fonctionnement des écosystèmes.

Pourquoi mobiliser les acteurs économiques ?

Le constat est partagé : les actions ponctuelles sont insuffisantes face à l'ampleur des défis. Florence Clap, Chargée de programme "Politiques de la biodiversité" de l'UICN France, a ainsi affirmé la nécessité d'un **changement global et sectoriel**. Il s'agit d'initier une dynamique d'entraînement au sein des professions et de mener une réflexion transversale à l'échelle des territoires. Par leurs opérations et leurs produits, les entreprises sont à l'origine d'une partie du problème et ont donc la responsabilité vis-à-vis de la société de contribuer à la solution. Il faut faire tomber les préjugés vis-à-vis des entreprises parfois perçues comme destructrices ou bénéficiaires de biodiversité. Les objectifs de préservation de la biodiversité ne pourront être atteints sans associer les entreprises qui sont aussi apporteuses de solutions techniques. Il s'agit donc de rassembler et d'engager tous les acteurs qui ont une capacité d'action quelle que soit leur secteur d'activités et leur taille. En ce sens les PME ont été reconnues non seulement comme ayant un rôle clé dans la réduction des impacts, mais aussi comme constituant aussi des sources d'inspiration majeures pour trouver des leviers. En parallèle, il faut que le gouvernement impulse et soutienne des politiques incitatives et des marchés innovants en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. « Intégrer le capital naturel dans le cœur de sa stratégie d'entreprise c'est faire de la biodiversité une opportunité et un véritable un projet » conclut Florence Clap.

Quel intérêt pour l'entreprise ?

Une entreprise a des intérêts multiples à se pencher sur les enjeux de biodiversité. En effet, dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement, les entreprises s'appuient sur une grande variété de **services écosystémiques**. Quand bien même ils ne sont pas comptabilisés, **ils représentent des économies de coûts pouvant être substantielles**. Les analyses bénéfices-risques engagées par certains acteurs mettent en évidence **la dimension transversale** que prennent ces enjeux (voir Encadré 1 pour l'exemple de Suez-Environnement). Intégrer la biodiversité dans les projets n'est pas toujours dans la culture de l'entreprise et peut paraître complexe. Rodolphe Deborre, Directeur Développement durable chez Nacarat, société de promotion immobilière du groupe Rabot Dutilleul, a cependant témoigné de la popularité de la biodiversité auprès de leurs clients. Identifié comme le sujet montant dans l'immobilier, il s'est avéré qu'il n'était « pas si compliqué de faire de la biodiversité urbaine », car

les solutions peuvent être peu chères et faciles à mettre en œuvre. Anticiper ces enjeux en amont des projets est de plus fondamental car, affirme Carole Bloquet, Directrice Qualité environnement innovation chez SITA France, « **Réparer et compenser les dommages à la biodiversité coûte toujours plus cher que de prévenir et gérer** ». Dans la même veine, Marc Barra, Écologue chez Natureparif, fait remarquer que lorsque l'on raisonne en termes de coût global, les infrastructures vertes peuvent se révéler plus avantageuses que les infrastructures grises.

Encadré 1 - Risques et opportunités relatifs à la biodiversité identifiés par Suez-Environnement

Risques	Leviers, opportunités
- Financiers : non acceptabilité des dossiers et projets bloqués qui conduisent à des retards, des arrêts de travaux	•
- Contentieux : pénal, administratif, communautaire sur la base de la responsabilité environnementale - Concurrentiel : atteinte à l'image de marque	- Reconnaissance externe

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

La biodiversité est encore trop souvent **restreinte à la faune et la flore**. Les notions des services écosystémiques, d'externalités négatives ou positives, de responsabilité environnementale sont mal connues et donc non intégrées aux réflexions stratégiques. Carole Bloquet a ainsi relaté la difficulté rencontrée pour **convaincre la direction**; il a fallu apporter des exemples concrets sur le plan réglementaire et économique pour les convaincre de la **matérialité des enjeux, lever les préjugés**. Arnault Comiti, Juriste-Conseil à la Direction Prospective et Développement Durable de CCI France, a constaté que les dirigeants des petites structures notamment ont du mal à appréhender et intégrer le sujet dans une approche globale, principalement par manque de moyens humains, financiers et par manque d'outils. Ils peuvent être de plus dépassés par la **multiplication de documents de planification volumineux** et ne découvrir leur contenu et leur portée juridique qu'au moment d'un contentieux. Pour autant, la force des PME réside dans leur fort potentiel de réactivité. Il suffit que le chef d'entreprise soit convaincu pour qu'il emporte avec lui l'ensemble de ses salariés dans une démarche constructive et protectrice de la biodiversité.

LE CADRE D'ACTION

Comment s'articule les plans français et internationaux ?

Les pays signataires de la **Convention pour la diversité biologique** (CDB) ont reconnu depuis 2008 l'importance d'engager les entreprises pour atteindre les objectifs de conservation, de durabilité et d'équité d'usage de la biodiversité. A cette fin, la stratégie d'engagement – exposée par David Steuerman, chef de programme au Secrétariat de la CDB – s'articule autour de (i) la mise à l'agenda des enjeux réglementaires, (ii) l'encouragement par la demande en développant les achats responsables, notamment via la commande publique, (iii) la diffusion d'informations sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, (iv) l'harmonisation des critères et standards.

L'Union Européenne a défini sa stratégie biodiversité à long terme. Pour 2020, l'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques explique Strahil Christov. La vision à l'horizon 2050 articule la protection, la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques avec le bien être de l'homme et la prospérité économique.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 concrétise l'engagement français au titre de la CDB, en ligne avec la stratégie européenne, et réaffirme la nécessité d'impliquer tous les acteurs. Elle introduit un dispositif de mobilisation volontaire des personnes morales publiques et privées.

Quelles évolutions du cadre réglementaire ?

L'évolution des risques juridiques liés à la biodiversité, a été exposée par Maître Sébastien Mabile, qui a mis l'accent sur les **responsabilités pénales** et les **mesures de réparation**. Par une analyse des évolutions de la délinquance environnementale et de cas qui ont fait jurisprudence, il a mis en évidence l'importance du risque de la sanction pénale dans les analyses de coûts et efficacité. D'un point de vue financier, ce n'est pas la peine d'amende qui est la plus dissuasive, mais les demandes de réparation du préjudice environnemental par les différentes parties civiles, de plus en plus nombreuses. Le principe de la réparation intégrale, ainsi que les nouvelles connaissances en matière de fonctions et de services des écosystèmes, ont permis de multiplier les postes de préjudices indemnisables. Malgré les efforts de simplification et d'harmonisation, le droit pénal de l'environnement reste complexe et technique. Au vu de l'agenda, le droit pénal de l'environnement devrait continuer sa profonde mutation.

Olivier Mastain, Chef de projet à la DGALN, a présenté les six titres du **projet de loi biodiversité**, bientôt examiné par le Parlement : l'introduction de nouveaux concepts (processus écologique, principe de solidarité écologique, principe d'action préventive – éviter, réduire, compenser – voir Encadré 2), la gouvernance (instances de concertation et de valorisation de l'expertise scientifique et technique), la création de l'Agence française pour la biodiversité (qui devrait concentrer de nombreuses missions, Cf. Encadré 3), l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (qui traduit en droit français le protocole de Nagoya), la protection des espaces naturels et des espèces (panel de dispositifs allant du contractuel au contraignant), les paysages.

Encadré 2 - La déclinaison concrète de la séquence Eviter, Réduire, Compenser par Vincent Hulin, CDC Biodiversité Accompagnement, partenariats et supports

La loi de protection de la nature de 1976 impose, pour chacun des projets ayant un impact sur la biodiversité, d'éviter cet impact, de réduire les impacts non évitables, puis de compenser les impacts résiduels. La compensation écologique a longtemps été mal appliquée en France et n'a réellement pris de l'ampleur que 30 ans plus tard. Désormais, plusieurs opérations d'ampleur variable permettent d'avoir un certain recul sur les différents aspects de la compensation écologique, de la mise en œuvre à son suivi. Pour autant, la compensation écologique soulève encore de nombreuses questions, théoriques, pratiques ou éthiques. L'équivalence écologique consiste à évaluer quantitativement et qualitativement la perte de biodiversité et à la traduire, non en termes d'équivalence financière, mais en opérations de compensation. Sur le terrain, le dimensionnement des mesures compensatoires constitue le nerf de la guerre. La détermination du ratio de compensation fait l'objet d'expertise scientifique et de négociations.

Encadré 3 - Les missions préfigurées de la future Agence française pour la biodiversité (Art. L. 131-9)

- 1° **Développement des connaissances** (collecte des données, systèmes d'information, programmes d'études, de prospective et de recherche) ;
- 2° **Appui technique et administratif** (appui technique et expertise, animation et mutualisation des techniques et bonnes pratiques , appui au suivi de la mise en œuvre des directives européennes et des conventions internationales, appui aux actions de coopération et aux instances européennes ou internationales) ;
- 3° **Soutien financier** (attribution d'aides financières à des projets, garantie de la solidarité financière entre les bassins hydrographiques)
- 4° **Formation et communication** (participation et appui aux actions de formation, communication, information et sensibilisation du public) ;
- 5° Gestion d'aires protégées ;
- 6° Appui à l'exercice des missions de **police administrative et de police judiciaire** relatives à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

ACCOMPAGNEMENT, PARTENARIATS ET SUPPORTS

Les réseaux professionnels

Le rôle d'entraînement des réseaux professionnels a été souligné à plusieurs reprises. La biodiversité n'a été mise à l'ordre du jour que depuis un ou deux ans et reste donc un sujet neuf, mal connu et pouvant paraître lointain par rapport aux préoccupations du quotidien d'une entreprise. Il s'agit donc pour les réseaux d'accompagner leurs membres en anticipant ces évolutions. Sandrine Bourgogne, Adjointe au Secrétaire général de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, a ainsi détaillé le rôle de la **CGPME** dans l'intégration de la biodiversité : mener des actions pédagogiques (publication d'un guide pour les PME articulant volets théoriques et cas pratiques), aider à la structuration des stratégies par secteur en mettant en évidence les interactions entre activités économiques et biodiversité, intéresser et impliquer ses membres en pointant les économies à réaliser, les gestes à apprendre, les processus à améliorer.

Les partenariats

De nombreux exemples témoignent de l'importance des partenariats dans leur démarche d'intégration de la biodiversité. Dans le cas de Nacarat et LPO, le rapprochement entre le monde de l'immobilier et des écologues avait pour objectif de trouver et mettre en œuvre des solutions et des projets concrets. En s'inscrivant dans le cadre du programme « Refuge LPO », Nacarat a pu bénéficier d'un accompagnement structuré (diagnostic de faisabilité, expertise des opportunités, accompagnement dans la mise en œuvre, sensibilisation et communication, suivi sur un an). En association avec Ekodev et Gondwana, Aigle International a pour sa part développé la démarche Biodiv'in situ® et l'a implémentée sur son site historique dans l'optique d'en faire un site de référence. Du point de vue d'EDF, en partenariat avec UICN France, ces relations permettent de bénéficier d'une expertise de haut niveau et reconnue pour progresser sur son propre savoir-faire, d'être décentré par un regard neuf, d'aller plus loin grâce à la force de l'intelligence collective et de gagner en audibilité en interne. De son côté, l'UICN France souligne que ce type de relation doit permettre à chacun de garder sa liberté de parole, une ONG devant conserver sa capacité de contre-pouvoir, mais une confiance constructive peut s'instaurer pour faire évoluer la coopération sur des axes à enjeux.

Les plateformes thématiques et les outils à disposition

Il existe un **très grand nombre d'outils** pour évaluer ses impacts et dépendances à la biodiversité, définir ses enjeux et structurer sa démarche. EBEVie est reconnu comme un bon outil de premier niveau, mais les besoins peuvent être très variables. La **plateforme** européenne « Business & Biodiversity », qui anime trois axes de travail – comptabilité du capital naturel, innovation dans les business models et financement – a présenté une matrice développée pour aider les acteurs dans la sélection de ces outils. D'autres plateformes existent pour partager et bénéficier des retours d'expériences qui peuvent être sources d'inspiration, mutualiser les outils, structurer les réseaux. La CDB a ainsi lancé en 2010 le « Global Partnership for Business and Biodiversity » afin de promouvoir l'engagement des entreprises et coordonner les actions aux différentes échelles. La plateforme française, présentée par Hélène Leriche, est animée par l'association Orée. L'ambition de ces plateformes est de mobiliser les acteurs au-delà des précurseurs, d'entraîner ceux qui n'ont pas conscience de leurs liens à la biodiversité.

RÉUSSIR L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS SA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Les principes

Emmanuel Delannoy, Directeur de l'Institut INSPIRE, synthétise en six propositions les principes fondamentaux pour intégrer la biodiversité dans sa stratégie d'entreprise :

1. **Travailler sur les cœurs de métiers** : des mesures qui n'apportent pas d'avantages directs resteront cosmétiques et vulnérables. Il faut innover dans l'offre client et dans les filières d'approvisionnement pour construire une stratégie qui différencie et gérer sa vulnérabilité.

- 2. **Faire une seule stratégie globale et partagée** : Multiplier les stratégies, c'est perdre en lisibilité et s'exposer à des incohérences. La stratégie biodiversité doit donc faire partie de la stratégie globale en incluant les parties prenantes dans le diagnostic amont.
- 3. Voir loin et se poser les bonnes questions : La question essentielle est la raison d'être de l'entreprise, quelle est la valeur qu'elle crée pour ses clients ? Cela permet de définir une vision, de fixer un horizon pour ensuite envisager des solutions allant dans cette direction. Il convient alors de se poser la question des impacts et dépendances pour l'entreprise, pour ses clients, chez ses fournisseurs pour questionner la durabilité de l'activité.
- 4. **Mobiliser les outils et les savoirs** : Il existe pléthore d'outils et il convient de s'appuyer sur des réseaux d'expertise structurés.
- 5. **Mesurer ce qui compte vraiment** : Il faut être vigilant à trouver un juste milieu entre des indicateurs trop complexes ou trop réducteurs. Ils doivent être partagés et publiés.
- 6. **Saisir les opportunités** : Ces démarches ouvrent un large champ aux innovations institutionnelles, de modèles économiques, de modes de production, de produits et services pour et par la biodiversité.

Patrice Valantin, président de l'UPGE, complète ces principes en soulignant l'importance de travailler à **l'échelle du territoire**, qui est l'échelle de cohérence systémique. Dans cette logique, il convient de développer une compréhension de nos interactions avec la biodiversité qui va au-delà de la connaissance des espèces qui sont sur place, de comprendre en quoi ces enjeux ont un impact sur la **pérennité de l'entreprise** qui n'est pas seulement fonction de leur excédent brut d'exploitation. Enfin, un point fondamental est de veiller à l'équilibre des valeurs entre bien commun et intérêt particulier en réinvestissant dans les **valeurs humaines**, garantes de la confiance sur le territoire.

Les étapes clés

En s'appuyant sur ces principes, la démarche d'intégration de la biodiversité par l'entreprise passe par un cycle en trois temps - état des lieux (identification des impacts et dépendances, évaluation des risques et opportunités), la construction d'un plan d'action associant les parties prenantes et sa mise en œuvre, le suivi et la communication des résultats - qui peut se répéter pour tendre vers l'intégration du capital naturel dans le cœur de stratégie de l'entreprise (voir Figure 1). Pour Yves Trousselle, Directeur RSE et Systèmes d'information chez Aigle International, cette démarche peut se construire progressivement car « il vaut mieux avancer pas à pas que d'en parler pendant 10 ans ».

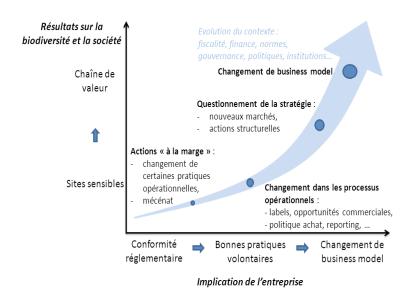


Figure 1 - Phase de progression d'une entreprise vers un changement de business model (adapté à partir des présentations de Florence Clap, UICN France, et de Marc Barra, Natureparif)

Exemples d'actions

Marie Marache Le Gall, Ingénieur Développement Durable chez Yves Rocher, présente quelques actions clés du groupe, qui s'est donné comme ambition de positionner la marque en tant qu'acteur majeur de la cosmétique en faveur de la biodiversité. Le groupe Yves Rocher a ainsi mené divers **projets à l'échelle des sites** (100 % des sites sont Refuges LPO, le site de production de La Gacilly est en agriculture biologique, des actions de sensibilisation sont menées sur les sites phares du groupe) et dans l'**animation de réseaux sectoriels** (co-fondation du réseau Natural Resources Stewardship Circle). Un travail de fond a été engagé sur ses **filières d'approvisionnement** (soit sur plus de 250 ingrédients d'origine végétale), qui a nécessité la cartographie des différentes filières et d'engager une réflexion sur les problématiques pour chaque culture. La chaîne d'approvisionnement en huile d'Argan (Maroc) par exemple, a ainsi été remodelée en profondeur pour passer d'un approvisionnement chez le fournisseur le moins disant à une huile bio et équitable. Ce changement a été financé par une diminution du prix du packaging du produit final.

Encadré 4 - L'exemple de l'industrie extractive : STB MATERIAUX, PME familiale du Nord-Pas-de-Calais (35 salariés)

LE DÉCLIC: Tout est parti d'un « imprévu écologique ». A la sablière d'Hamel, située à proximité de plusieurs ZNIEFF et de zones humides, un naturaliste de l'EPF du Nord-Pas-de-Calais découvre deux espèces d'abeille d'intérêt, non protégée en France, mais protégée en Belgique, soit 30 km plus loin, et entre en contact avec STB MATERIAUX. Des observations supplémentaires permettent de recenser en moins d'un an pas moins de 20 espèces d'hyménoptères (51 ont été trouvées à ce jour) et 80 000 individus. Accompagnée par de nombreux acteurs locaux de l'environnement, l'entreprise prend le parti de volontairement protéger ce patrimoine écologique à l'échelle de la carrière et de décliner des actions sur d'autres sites d'intérêt.

L'ENGAGEMENT: Elle adhère ainsi à la Charte environnement des industries de carrières et s'engage au titre de la SNB avec l'aide de partenaires territoriaux et sectoriels. « Quand on a la taille d'une entreprise comme la nôtre, s'engager dans ces deux systèmes, c'est quand même une prise de risque » explique Nicolas Seignez, Responsable développement durable de l'entreprise. Le plan d'action s'articule autour de : la préservation, l'acquisition de savoir-faire, le partage de connaissances, la sensibilisation interne et externe, le recyclage des matériaux, ainsi que d'une réflexion sur la gestion foncière.

LES MOTIVATIONS: Interrogé par la salle sur les moteurs de cette implication, Nicolas Seignez explique : « C'est un choix de la direction, qui n'a pas été difficile à convaincre. Concernant les personnels, ils ne sont pas tous engagés au même degré. Il y a toujours des personnes se sentant moins concernées, mais nous poursuivons les efforts pour accroître leur intérêt. Cela peut nous apporter l'acquisition d'un savoir-faire et constituer un argument pour démontrer à l'administration notre capacité technique à bien faire notre travail de carrier. Cela permet aussi d'anticiper l'évolution réglementaire, notamment un renforcement possible des exigences des futurs dossiers d'autorisation en ce qui concerne la bonne gestion des mesures de compensation. »

VALORISER SON ENGAGEMENT

Communiquer sur ses actions permet de valoriser son expérience et sa progression en interne et en externe. La SNB introduit un dispositif original de mobilisation des acteurs publics et privés avec un mécanisme en deux temps : **l'adhésion à la SNB et sa concrétisation en engagement volontaire**. Plus de 400 organismes ont adhéré à ce jour, dont 37 % d'entreprises et environ autant d'associations précise François Lamarque, Chef de projet SNB au Ministère de l'Écologie. L'évaluation du dossier d'engagement se fait par les pairs sur la base de critères définis dans un cahier des charges. Pour être reconnu, l'engagement doit notamment être impliquant (engagement supporté par la hiérarchie et associant le personnel), additionnel (au-delà des obligations réglementaires) et proportionné (les attentes en termes de moyens humains, financiers et des actions présentées sont fonction de la taille de l'entreprise). Si les premières années ont plutôt été marquées par l'engagement de grandes entreprises issues de secteurs exposés aux enjeux de biodiversité, des moyennes et petites entreprises de secteurs d'activités plus variés intègrent aujourd'hui le dispositif.

Les Prix **Entreprises et Environnement** comportent depuis 2010 une catégorie « biodiversité et entreprises » récompensant les entreprises qui développent les meilleures pratiques et innovent en la matière. Les entreprises récompensées bénéficient d'une visibilité via plusieurs canaux : un relais presse, la remise du prix par la ministre au salon Pollutec (World Efficiency) et un film réalisé par l'Ademe et diffusé sur le site du ministère.

Une entreprise peut aussi échanger avec les autres sur son retour d'expérience en communiquant sous forme d'étude de cas sur les **plateformes thématiques**.

Synthèse réalisée par :

Anastasia Wolff

Doctorante, IPEF, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Ecole des Mines Saint Etienne, Institut Fayol

& Arnault Comiti,

Juriste-Conseil à la Direction Prospective et Développement Durable de CCI France



CCI France

46-48, Avenue de la Grande Armée CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17 T. 01 40 69 37 00 www.cci.fr